



problème avec le site de rencontre Be 2

Par **magali malou**, le **05/02/2012** à **17:29**

Bonjour,

j'ai un souci avec le site de rencontre Be2. En décembre 2010, je m'inscris sur ce site. En janvier, je décide de résilier mon abonnement. J'envoie plein de mails dont les réponses restent vagues, finalement ils m'envoient l'adresse du siège au Luxembourg. Je leur adresse fin janvier ma lettre de résiliation, note bien dans mon courrier que je n'ai pas réussi à résilier mon profil, que j'ai juste réussi à le suspendre. Je pensais que tout était réglé. En décembre 2011, je reçois des mail de Be 2 me disant que je n'avais pas réglé mon abonnement, ils me somment de payer ce que je dois. Ils écrivent que j'ai fraudé, que j'ai demandé à ma banque de recréditer mon compte du montant de l'abonnement, que je dois être à découvert..... Je n'ai jamais rien demandé à ma banque. Ma carte a été changée durant cette année alors c'est sûrement pour cela qu'il n'ont pas pu faire de prélèvement. Je réponds poliment que j'ai résilié mon abonnement et qu'il doit y avoir une erreur. Mais je prends peur quand je découvre le montant de ma dite dette : 258 euros! Je panique. Je me dis que j'aurais du envoyé ma lettre de résiliation en recommandé mais je ne trouve pas ça juste alors je renvoie des mails expliquant ma situation et ma bonne foi, j'écris à nouveau au siège. Je reçois d'autres mails où l'on me dit que je dois payer cette somme et c'est tout. J'ai retrouvé des mails échangés en janvier 2010 prouvant à mon sens ma bonne foi de vouloir résilier mon abonnement et compte envoyer une lettre en recommandé réexpliquant ma situation. Pensez vous que ce soit utile? Peuvent il effectivement avoir recours à une société de recouvrement pour me faire payer cette somme? Ai je un recours? naturellement depuis janvier 2011, je n'ai jamais utilisé ce site. Merci pour votre réponse. Magali